



Commune de CHAIGNAY

AVIS DE LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE DE MODIFICATION N°1 DU PLU

La municipalité informe les habitants que par délibération du 25/09/2026, le Conseil Municipal a validé le principe d'une procédure de modification n°1 de son Plan Local d'Urbanisme, lancée par arrêté du Maire n°2026-42 en date du 08/09/2026, et défini les modalités de mise à disposition du dossier au public. La délibération et l'arrêté sus mentionnés sont d'ores et déjà disponibles en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les objectifs assignés à la modification consistent à rectifier une erreur matérielle de zonage entre les zones U et A au droit de la parcelle YM9, afin d'y inclure les aménagements préalablement existants à l'approbation du PLU.

Le dossier de modification n°1 fera l'objet d'une mise à disposition du public qui sera annoncée en temps utiles à la population.